

Précision du CSSBE concernant le télétravail

Saint-Georges, le 13 décembre 2020 – Le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) tient à souligner que ses établissements sont sains et sécuritaires pour la santé des élèves et des membres du personnel. Le CSSBE est en lien direct avec la Direction de la santé publique régionale (DSP) et respecte toutes les recommandations émises par les autorités sanitaires.

Le télétravail chez les enseignants

Le télétravail est permis pour les enseignants lorsque le travail effectué n'est pas en présence d'élèves (par exemple, lorsque la tâche est de nature personnelle ou lors des journées pédagogiques). Le télétravail est donc privilégié lorsqu'il est possible.

Lorsqu'une classe d'élèves est mise en isolement préventif, l'enseignant doit donner sa prestation de travail sur son lieu de travail pour des raisons de qualité de service et pour la sécurité des élèves présents à l'école. Ainsi, les enseignants doivent offrir un enseignement présentiel à leurs élèves appartenant à un autre groupe. Ils doivent également réaliser leurs surveillances dans l'école et être disponibles comme adultes de référence pour toute la clientèle présente.

Les enseignants sont des personnes significatives dans la vie des élèves. Il est donc primordial que les enseignants soient accessibles aux élèves de toute l'école lorsque c'est possible.

De plus, étant donné la difficulté à trouver des suppléants, certains enseignants sont parfois appelés à réaliser une suppléance de dernière minute lorsqu'ils sont disponibles dans l'école.

Il est à noter également que lorsque l'enseignant est visé lui-même par un isolement, il peut enseigner à distance, à partir de son domicile, à ses élèves qui eux sont présents en classe.

Le télétravail chez les membres du personnel de soutien

Le télétravail est permis, avec l'accord du supérieur immédiat, entre 20% et 80% de temps de travail, dans la majorité des tâches administratives occupées par un membre du personnel de soutien. Le télétravail est donc privilégié lorsqu'il est possible.

Bien entendu, il faut comprendre que certaines tâches ne peuvent pas être effectuées en télétravail, par exemple, la conciergerie, le soutien direct à l'élève ou d'autres tâches (soutien d'une technicienne d'éducation spécialisée, éducatrice en service de garde, une technicienne en archivage et autres). Dans ces derniers cas, toutes les mesures sanitaires sont mises en place et des vérifications ponctuelles sont réalisées.

Rehausser les mesures sanitaires dans les écoles, une réalité au CSSBE– Les équipes-écoles font un travail extraordinaire !

En terminant, étant donné les éclosions dans nos établissements, la Santé publique régionale a demandé aux écoles de rehausser le niveau de vigilance dans les établissements par rapport à l'application des mesures sanitaires par les élèves. La présence des enseignants et des membres du personnel de soutien est donc également importante.

Les équipes-écoles du CSSBE réalisent un travail extraordinaire à ce niveau. Il est important de souligner ce travail de terrain qui permet à nos élèves de fréquenter nos écoles : ce qui est privilégié par la Santé publique et le ministère de l'Éducation pour l'acquisition des connaissances et pour la santé psychosociale de nos élèves.

-30-

Marie-Ève Dutil
Directrice par intérim
Secrétariat général et services corporatifs
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
(418) 228-5541 poste 26950 cell. (418) 225-2301

Joannie Demers
Conseillère en communication
Secrétariat général et services corporatifs
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
(418) 228-5541 poste 26940 cell. (418) 215-2545